



**DELIBERATION N° 23/051 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
AUTORISANT L'ORGANISATION DE LA SEMAINE « INGRANDA BÈ »
EN OCTOBRE 2023**

**AUTORIZENDU L'URGANIZAZIONE DI A SETTIMANA « INGRANDA BÈ »
D'UTTOBRE DI U 2023**

REUNION DU 24 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mai, la Commission Permanente, convoquée le 16 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Véronique ARRIGHI
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Xavier LACOMBE

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 2111-1 à L. 2233-2, L. 2211-1 à L. 2233-2, et R. 22212-1 à R. 222-3 et R. 2311-1 à R. 2324-48,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE l'organisation, dans le cadre de la semaine « Ingrandà bè », d'une série d'évènements en octobre 2023 dans l'ensemble de l'île.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 3 :

AUTORISE, l'affectation, pour cette manifestation, d'un crédit de fonctionnement d'un montant maximal de 17 000 € sur le budget de la Collectivité (programme 5213, chapitre 934, fonction 411, compte 6185).

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 24 mai 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 MAI 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**URGANIZAZIONE DI A SETTIMANA " INGRANDA BÈ "
D'UTTOBRE DI U 2023**

**ORGANISATION DE LA SEMAINE " INGRANDA BÈ " EN
OCTOBRE 2023**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse s'est engagée dès 2021 dans la promotion de la santé au cours des 1 000 premiers jours de l'enfant au travers d'actions transversales et interdisciplinaires en favorisant la mise en réseau de tous les acteurs de l'enfance, en facilitant l'accès aux modes de gardes, aux activités sportives et culturelles et en augmentant le nombre de consultations.

Cette révolution qui se met en place dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité, par l'ensemble des services de PMI, vise à réduire les inégalités de santé dès la conception de l'enfant et vient en complément d'actions de développement des compétences psychosociales et de parentalité mises en place par l'ensemble des services de la direction générale adjointe de la santé et du social.

Il est proposé de reconduire en 2023 une semaine d'actions telle que proposée par l'ensemble des équipes PMI depuis 2021 : « a settimana ingrandà bè » et déployée sur l'ensemble du territoire insulaire.

Cette semaine s'ouvrira et se clôturera par des colloques présentant les innovations en matière de parentalité et des 1 000 premiers jours de l'enfant. Ils auront lieu à Bastia et Ajaccio, afin de favoriser la participation du plus grand nombre possible de partenaires et de signifier le rayonnement insulaire de cette semaine dédiée.

Les autres actions se dérouleront dans chaque territoire, dans et hors les murs. Certaines actions pourront être décalées pour des raisons organisationnelles.

L'organisation de ces journées privilégiera la transversalité au sein de la Collectivité avec les directions de la communication, des moyens généraux et de la jeunesse.

Des partenariats humains et matériels sont engagés avec les municipalités volontaires, les deux Caisses d'Allocations Familiales et un grand nombre d'associations.

Les dépenses liées à ces événements s'élèveront au maximum à 17 000 € : location de salles, achat de matériels et d'objets de publicité, défraiements des intervenants ; elles seront imputées au programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 6185. Les recettes afférentes seront affectées au programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 74718.

En conséquence, il vous est proposé :

-D'autoriser, dans le cadre de la semaine « Ingrandà bè », l'organisation d'événements et d'activités en octobre 2023 ;

- D'approuver les dépenses liées à l'organisation de cet évènement d'un montant maximal de 17 000 € ;
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à venir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

